

Unité de contrôle duplex temporisée DCU-200I et DCU-200E

Guide d'installation et Livret du propriétaire

Ce livret contient des indications utiles concernant l'installation et l'utilisation de votre **Unité de contrôle duplex temporisée**, de même que la garantie offerte par **Premier Tech Aqua (PTA)**. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec notre service à la clientèle au **1 800 632-6356**.

DESCRIPTION DU PRODUIT

L'**Unité de contrôle duplex temporisée de la série DCU-200** (DCU-200I pour installation intérieure et DCU-200E pour installation extérieure) régularise les cycles de pompage, permettant ainsi l'atténuation des pointes de débit d'eaux usées générées par tout type d'installation septique. La série DCU-200 de PTA permet le fonctionnement en alternance de deux pompes, avec des temps de pompage et de pause distincts. Cette unité peut être utilisée en amont de deux îlots de **Biofiltres Ecoflo®**. Il est également possible d'utiliser l'unité **DCU-200I/E** en amont ou en aval de tout autre type de système de traitement requérant un système de pompage en duplex.

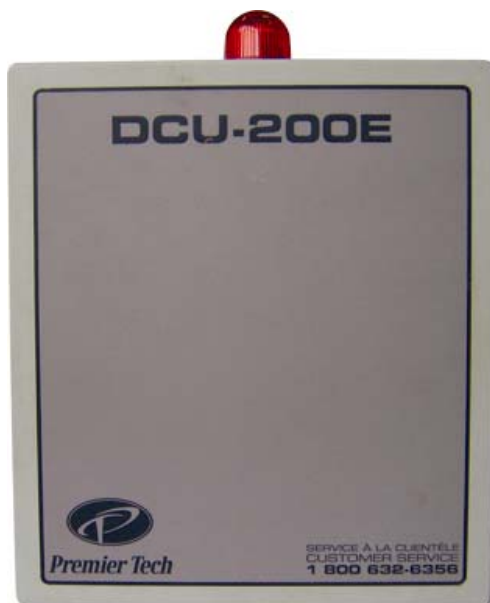
Les unités de la série **DCU-200** de PTA permettent l'utilisation de 4 flottes (interrupteurs de niveau) pour un meilleur contrôle du système. Pour que la séquence de pompage régulière s'active, les flottes FL1 et FL2 (voir Figure 1) doivent être soulevées. La séquence de pompage régulière va comme suit : la pompe 1 fonctionne durant un temps ON_1 et s'arrête durant un temps OFF_1, la pompe 2 fonctionne durant un temps ON_2 et s'arrête durant un temps OFF_2. La séquence se répète ainsi tant qu'elle est active. La désactivation de cette séquence se produit lorsque les flottes FL1 et FL2 sont basses.

Lorsque la flotte FL3 (marche prioritaire) se soulève, la séquence de pompage est modifiée. En effet, les temps de pause (OFF_1 et OFF_2) sont mis à zéro temporairement, ce qui permet d'accélérer le pompage. Si cette condition est maintenue durant un temps préétabli (voir Page opérateur n° 3) l'alarme de haut niveau survient. Lorsque la flotte FL4 est haute, l'alarme de très haut niveau est activée. L'ajustement des périodes de fonctionnement et d'arrêt des pompes se fait à l'aide du contrôleur programmable.

Il est d'ailleurs possible de remplacer les flottes FL1 et FL2 par une seule flotte. Il suffit de brancher la flotte entre les borniers 7 et 11, de relier à l'aide d'un cavalier les borniers 7 et 8, et de relier les borniers 11 et 12. Pour remplacer les flottes FL3 et FL4 par une seule flotte, il suffit de brancher la flotte entre le borniers 9 et 13, de relier à l'aide d'un cavalier les borniers 9 et 10, et de relier les borniers 13 et 14.

CONSIGNES D'UTILISATION

- **Le DCU-200I/E** doit demeurer accessible en tout temps. De plus, le poste de pompage régi par l'Unité de contrôle duplex temporisée doit demeurer accessible. Il est donc interdit d'enterrer le couvercle du poste de pompage.
- **Le DCU-200I/E** doit être placé à l'extérieur du réservoir et au-dessus de la surface du sol ou à l'intérieur du bâtiment.



- Le DCU-200I/E est disponible en version intérieure (DCU-200I) ou extérieure (DCU-200E). La version intérieure ne peut être utilisée en aucun cas à l'extérieur.
- Le DCU-200I/E peut fonctionner avec n'importe quelle pompe ayant une tension de 120 V_{AC} ou 240 V_{AC} et ayant une intensité maximale de 12 ampères (FLA).

ALARMES

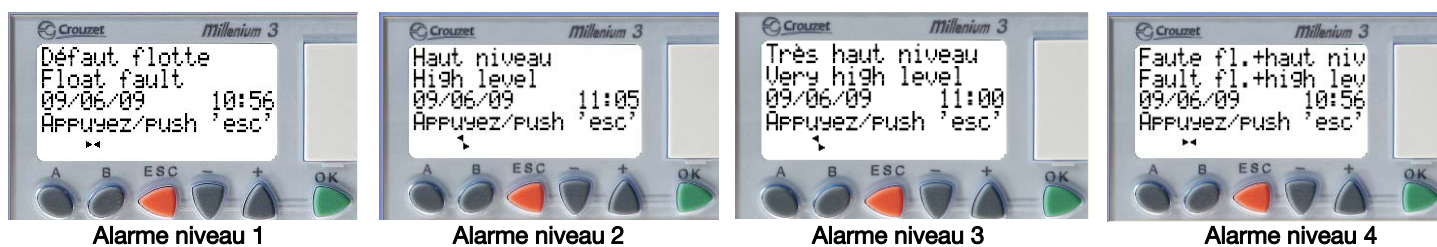
L'Unité de contrôle duplex temporisée DCU-200I/E est dotée d'alarmes sonore et visuelle reliées aux flottes de haut niveau et de très haut niveau du poste de pompage. Si le boîtier est installé à l'extérieur de l'établissement, il doit être positionné de façon à être visible (selon le règlement en vigueur). Si le boîtier est à l'intérieur du bâtiment, il doit être localisé de manière à ce que l'alarme sonore puisse être entendue dès le moment où elle se déclenche. Les informations qui suivent vous permettront de connaître le fonctionnement de ces alarmes.

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ALARME

Le bouton poussoir « Silence / réarmement / essai » permet de vérifier si le système d'alarme est fonctionnel. Lors d'un essai, le voyant rouge devrait s'allumer et l'alarme sonore devrait se faire entendre.

Le voyant rouge s'allume lorsque le niveau d'eau est anormalement élevé, ou lorsqu'une flotte est défectueuse. Une vérification de l'installation doit alors être effectuée afin d'identifier le problème. Lorsqu'une alarme est activée, elle peut être rendue silencieuse en appuyant sur le bouton poussoir, le voyant restant allumé. Les deux types d'alarmes sont différents :

- Son continu, elle indique un niveau anormalement élevé;
- Son alternatif, elle indique une flotte défectueuse.



Niveau 1 : Défaut flotte

- 1 flotte ou plus donne un signal contradictoire (ex. : FL1 est basse et FL2 est haute).

Niveau 2 : Haut niveau

- Le niveau de liquide a atteint la flotte 3 et le délai avant l'alarme est écoulé (voir Page opérateur n° 3).

Niveau 3 : Très haut niveau

- Le niveau de liquide a atteint la flotte 4.

Niveau 4 : Défaut flotte et haut niveau

- 1 flotte ou plus donne un mauvais signal et le niveau de liquide à atteint la flotte 3 ou 4.

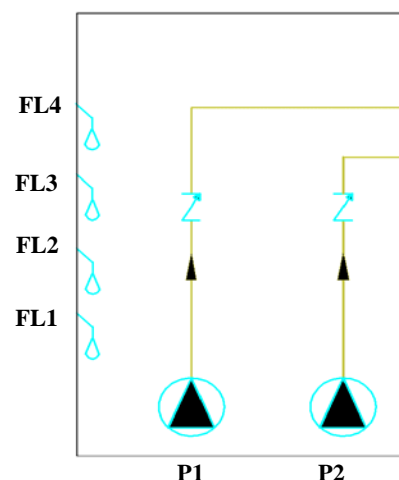


Figure 1 : Station de pompage

Notes importantes :

- Chaque alarme est maintenue en mémoire tant que l'opérateur n'a pas appuyé sur le bouton ESC.
- Une seule alarme est maintenue en mémoire à la fois.
- Si une alarme de plus haut niveau survient, elle écrasera le défaut en cours.
- Même en appuyant sur le bouton « Silence / réarmement / essai », le voyant reste allumé tant que l'alarme est active.

PAGES OPÉRATEUR

Page n° 1 : Écran principal

- Date du jour (aa/mm/jj).
- Heure.

Page n° 2 : Totalisateur des heures

- P1 = Temps de marche total de la pompe 1.
- P2 = Temps de marche total de la pompe 2.

Page n° 3 : Programmation du délai entre une détection de haut niveau et l'activation de l'alarme, et totalisateur de haut niveau

- 00060s = Délai avant alarme de haut niveau (ajustable).
- Qté = Quantité de hauts niveaux accumulés.
- Temps = Temps cumulé de haut niveau.

Page n° 4 : Programmation du temps de marche par cycle

- P1 = Temps de marche de la pompe 1.
- P2 = Temps de marche de la pompe 2.

Page n° 5 : Programmation du temps d'arrêt par cycle

- P1 = Temps d'arrêt de la pompe 1.
- P2 = Temps d'arrêt de la pompe 2.



Page opérateur n° 1



Page opérateur n° 2



Page opérateur n° 3



Page opérateur n° 4



Page opérateur n° 5

Fonction des touches de l'interface opérateur :

- A : Avancement de page opérateur.
- B : Recul de page opérateur.
- ESC : Affichage de l'état des entrées et sorties du relais programmable.
- - : Touche de navigation avant du curseur et de diminution d'une valeur.
- + : Touche de navigation arrière du curseur et d'augmentation d'une valeur.
- OK : Touche pour modifier / sauvegarder une valeur.

Paramètres pré réglés en usine :

- Délai en haut niveau avant alarme : 60 secondes.
- Temps de marche.
 - Pompe 1 : 1 min 0 sec.
 - Pompe 2 : 1 min 0 sec.
- Temps d'arrêt.
 - Pompe 1 : 29 min 0 sec.
 - Pompe 2 : 29 min 0 sec.

RACCORDEMENTS

FILS PROVENANT DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Alimentation (puissance) :

- Fils noirs aux borniers L1 et L2 (240 V).
- Fil vert/jaune au bloc de mise à la terre.

Alimentation (contrôle) :

- Fil noir au bornier L3 (120 V).
- Fil blanc au bornier N (neutre).
- Fil vert/jaune au bloc de mise à la terre.

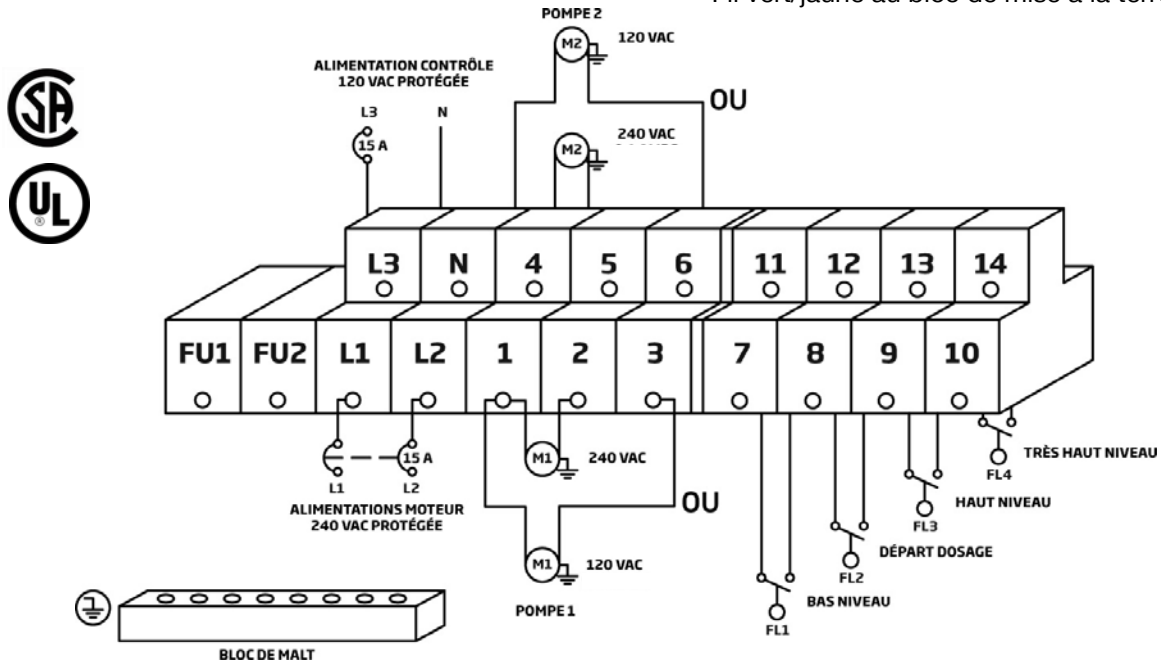


Figure 2 : Schéma de branchements

FILS PROVENANT DU POSTE DE POMPAGE

Branchements de la pompe P1 :

- Fil noir au bornier n° 1.
- Fil noir au bornier n° 2 (si pompe 240 V).
- Fil blanc au bornier n° 3 (si pompe 120 V).
- Fil vert/jaune à la mise à la terre du bornier.

Branchements de la pompe P2 :

- Fil noir au bornier n° 4.
- Fil noir au bornier n° 5 (si pompe 240 V).
- Fil blanc au bornier n° 6 (si pompe 120 V).
- Fil vert/jaune à la mise à la terre du bornier.

Branchements de la flotte FL1 :

- Fil noir au bornier n° 7.
- Fil blanc au bornier n° 11.

Branchements de la flotte FL3 :

- Fil noir au bornier n° 9.
- Fil blanc au bornier n° 13.

Branchements de la flotte FL2 :

- Fil noir au bornier n° 8.
- Fil blanc au bornier n° 12.

Branchements de la flotte FL4 :

- Fil noir au bornier n° 10.
- Fil blanc au bornier n° 14.



1 800 632-6356
418 862-6642
pta@premiertech.com
PREMIERTECHAQUA.COM

Les renseignements contenus dans ce document sont fondés sur l'information la plus récente disponible au moment de sa publication et sont destinés à vous présenter de façon générale nos produits. Nous ne garantissons ni ne faisons quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Nous améliorons régulièrement nos produits et nous nous réservons le droit de modifier, d'ajouter ou de changer les spécifications techniques et les prix de ces produits sans préavis.

© Premier Tech Itée, 2011

Certificat de garantie de l'Unité de contrôle duplex temporisée DCU-200I et DCU-200E

1. PRÉAMBULE

Premier Tech Technologies Ltée (ci-après appelée "Premier Tech") est fière d'offrir à sa clientèle la présente garantie applicable sur l'**Unité de contrôle temporisée DCU-200I et DCU-200E** (ci-après nommé l'unité « **DCU-200I/E** »).

Pour l'application et l'interprétation des présentes, le terme "Client" devra être entendu de celui ou celle qui s'est porté(e) acquéreur d'une unité **DCU-200I/E** (ci-après nommé l'« Acquéreur Initial ») ainsi que tout acquéreur subséquent (ci-après nommé « Acquéreur(s) Subséquent(s) »), conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la présente garantie. "Ayant(s) Droit", devra être entendu de toute autre personne qui, en vertu de la loi, est réputée bénéficiaire des mêmes droits que le Client.

2. NATURE DE LA GARANTIE

Premier Tech garantit à son Client toutes les pièces de l'unité **DCU-200I/E** (pièces et main-d'oeuvre) contre tout vice de fabrication pour une période de un (1) an suivant la date d'achat de celle-ci (preuve de la date d'achat requise) à la condition que telle unité **DCU-200I/E** soit installée et opérée en conformité avec les consignes d'installation et d'utilisation indiquées dans le Guide d'installation et le Livret du propriétaire.

La présente garantie conventionnelle est offerte par Premier Tech à sa clientèle en surplus de toute garantie légale, mais elle est expressément limitée au texte du présent certificat.

3. AVIS

Pour que la présente garantie trouve application, le Client devra avertir par écrit Premier Tech dès l'apparition de tout indice ou signe pouvant laisser entrevoir que les modèles de l'unité **DCU-200I/E** présentent quelque anomalie ou irrégularité de conception ou de fonctionnement que ce soit.

Tel avis devra être transmis à Premier Tech par courrier au siège social de Premier Tech, 1, Avenue Premier, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 6C1 ou par télécopieur au (418) 862-6642.

Sur réception de cet avis, Premier Tech effectuera les démarches nécessaires afin de constater l'état de la situation et apporter, le cas échéant, les correctifs adéquats conformément aux termes de la présente garantie.

4. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Sont toutefois exclus de la garantie les dommages ou problèmes suivants:

- a) Tout dommage ou problème causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, explosion ou dynamitage, rehaussement du niveau de la nappe phréatique;
- b) Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait d'un tiers;
- c) Tout dommage ou problème résultant d'une mauvaise installation de l'unité **DCU-200I/E** et/ou des produits situés en amont ou en aval de celle-ci;
- d) Tout dommage ou problème résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque à la filière de traitement, qui aurait été effectués postérieurement à l'installation de l'unité **DCU-200I/E** sans qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par Premier Tech;
- e) Tout dommage ou problème, s'il est démontré que l'installation, et l'utilisation de l'unité **DCU-200I/E** n'ont pas été faits conformément aux instructions et consignes décrites dans le Guide d'installation et le Livret du propriétaire;
- g) Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait du Client lui-même ou de ses Ayants Droit.

5. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

Il est aussi expressément entendu que le Client ne pourra effectuer ou faire effectuer aucune réparation ou vérification à l'unité **DCU-200I/E** vendue, ni tenter d'effectuer quelques travaux ou apporter quelques

correctifs que ce soit auxdits travaux, et ce, avant d'avoir avisé Premier Tech, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la présente garantie, et aussi avant que Premier Tech ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation, dans un délai raisonnable après la réception dudit avis.

Si le Client effectue ou fait effectuer des réparations, tente de réparer ou d'apporter quelques correctifs que ce soit à l'unité **DCU-200I/E** vendue, sans autorisation de Premier Tech, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet; Premier Tech sera alors considérée comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

6. INDEMNITÉS ET DOMMAGES

La responsabilité et les obligations de Premier Tech, en regard des correctifs ou des moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront à la réparation et/ou au remplacement des pièces défectueuses de l'unité **DCU-200I/E** ainsi qu'à la main-d'oeuvre rendue nécessaire (si applicable) conformément aux paragraphes 3 et 4.

7. LIMITATION DES DOMMAGES

L'obligation de compensation ou d'indemnisation de Premier Tech se limitera aux dispositions prévues au paragraphe 6 de ce certificat de garantie et Premier Tech ne pourra être tenue responsable de quelque autre dommage ou perte pouvant être subi par le Client ou toute autre partie concernant l'unité **DCU-200I/E**.

8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

En cas de transfert de propriété, vente, cession et disposition de quelque manière que ce soit de la propriété du Client à une tierce partie, la présente garantie continuera de s'appliquer. La personne procédant au transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le certificat de garantie remis à la fin des travaux, de même que le Livret du propriétaire de l'unité **DCU-200I/E**.

9. INSPECTION

Le Client et/ou ses Ayants Droit permettront à Premier Tech ou à l'un de ses représentants dûment autorisés d'effectuer tous les contrôles et les inspections nécessaires, lorsque la situation l'exigera, pour la mise en oeuvre de la présente garantie.

Si le Client et/ou ses Ayants Droit avisent Premier Tech d'une prétendue défectuosité ou anomalie de l'unité **DCU-200I/E** et qu'il est révélé, après inspection, soit qu'il n'existe pas de telle défectuosité ou anomalie ou encore que la garantie est exclue ou ne s'applique pas, un montant minimal de 150 \$, plus toutes dépenses directes, devra être payé par le Client et/ou ses Ayants Droit, afin de défrayer les frais encourus par Premier Tech pour cette inspection.

10. INTERPRÉTATION

Les termes de cette garantie seront interprétés en fonction des dispositions prévues aux présentes et du droit en vigueur dans la province de Québec.

11. PRÉSENCE DU CERTIFICAT DE GARANTIE

Cette garantie a préséance sur tout autre contrat ou entente, écrit ou verbal, intervenu entre le Client et Premier Tech. En cas de contradiction entre la présente garantie et tout autre document et/ou contrat intervenu entre le Client et Premier Tech, les termes de la présente garantie prévaunderont.

12. ACQUÉREURS ET AYANTS DROIT

Sous réserve des dispositions des présentes et spécialement du paragraphe 8, la présente garantie continuera de s'appliquer aux Acquéreurs Subséquents et Ayants Droit et d'avoir son plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue et définie au paragraphe 2.